

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 DECEMBRE 2025

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le **huit décembre** le Conseil Municipal, dûment convoqué le **deux décembre deux mille vingt-cinq** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARIS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Chantal SAVARINO, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Roseline TRAMBOUZE, Sylvain GIRARDIN, Patrick PORNET et Isabelle ROUVIDAN (arrivée à 20h07).

Absents excusés avec pouvoir :

Bernard PLACE donne pouvoir à Christine VALADE

Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Isabelle ROUVIDAN

Lucie ROCH donne pouvoir à Didier DUPIN

Absent sans pouvoir :

Jacky BRAT

Secrétaire de séance : Fabienne STALARIS

Le procès-verbal du précédent Conseil Municipal ne suscite aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

➤ 2025-046 : Autorisation de l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Madame VALADE expose que, conformément à l'article L 1612-1 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, du 1^{er} janvier 2026 jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2026.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement début 2026 jusqu'au vote du Budget Primitif 2026.

[Arrivée de Madame Isabelle ROUVIDAN à 20h07]

➤ 2025-047 : Demande d'aide financière pour le voyage à l'étranger des élèves de 3^{ème} du collège Les Etines au Coteau

Madame STALARIS explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver une demande d'aide financière en faveur du voyage scolaire des à élèves de 3^{ème} du collège Les Etines au Coteau.

Un courrier du collège Les Etines au Coteau a été adressé à toutes les collectivités afin de solliciter une subvention pour le projet de voyage scolaire au Pays Basque espagnol pour toutes

les classes de troisième. Cette aide a pour but d'aider le Foyer Socio Educatif (F.S.E.) du collège à participer au financement de ce voyage. Le montant demandé aux familles est de 450 euros et le nombre d'élèves désireux de participer à ce voyage est de 106 ainsi que neuf accompagnateurs. Le F.S.E. va aider les élèves à hauteur de 50 euros par élève mais les fonds s'épuisent malgré des actions menées de part et d'autre.

Le bureau municipal propose d'accorder une subvention de 250 euros pour ce projet. Madame Stalars rappelle qu'en 2024, la Ville du Coteau avait alloué 500 euros pour un voyage similaire. Le CCAS de Perreux avait, la même année, soutenu une famille éligible à hauteur de 100 euros, alors que la demande actuelle est globalisée (et non individuelle).

Monsieur ALEX estime que cette aide relève davantage des compétences de l'Éducation Nationale. Madame STALARS répond que la commune intervient ici en soutien complémentaire, sans se substituer à l'État. Monsieur PORNET propose d'établir des critères formalisés pour l'attribution des subventions aux établissements scolaires. Monsieur le Maire indique que les demandes seront examinées au cas par cas.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve avec 14 voix pour et 4 abstentions (Roseline TRAMBOUZE, Sylvie RENARD, Katy VAZQUEZ DUDEK et Patrick PORNET) cette demande d'aide financière pour le voyage scolaire organisé en 2026 pour les élèves de troisième du collège Les Etines au Coteau.

➤ **2025-048 : Demande d'aide financière d'un jeune pour représenter Perreux à la Head of the Charles à Boston**

Madame STALARS expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver une demande d'aide financière à un jeune parriodin pour représenter Perreux à la Head of the Charles à Boston. Jean-Baptiste Vaz, rameur d'aviron de haut niveau originaire de Perreux, sollicite un soutien financier de la mairie pour participer à la Head of the Charles Regatta (Boston, 2026), la plus grande compétition mondiale du genre. Après un parcours marqué par son passage au Thames Rowing Club (Londres) et sa sélection en équipe de France, il souhaite représenter sa commune natale à l'international.

Elle explique que le CCAS suggère au Conseil Municipal de verser la somme de 700 euros, montant identique à la participation financière versée par le CCAS à une parriodine pour ses études à l'étranger. L'événement sportif est d'envergure internationale, il semble donc plus adapté que cette demande soit étudiée par les membres du Conseil Municipal. En aucun cas les membres du CCAS ne se désengagent de la décision d'octroyer 700 euros, simplement il est important de mettre à l'honneur un exploit sportif et un athlète de très haut niveau originaire de Perreux. Madame VALADE ajoute par ailleurs qu'un article dans le bulletin municipal lui sera consacré. L'objectif de ce jeune homme est de participer aux Jeux Olympiques en 2032.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette demande d'aide financière.

➤ **2025-049 : Demande de subvention auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe de solidarité 2026**

Madame VALADE expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver une demande de subvention auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe de solidarité 2026.

En effet, pour information, le montant maximum qui peut être alloué dans le cadre de cette enveloppe est de 7 000 euros, uniquement pour des projets de petits travaux (réfection d'une toiture, changement d'une chaudière, acquisition de mobilier urbain...), les achats de matériels

divers ne sont pas éligibles.

Les projets fléchés pour cette demande de subvention sont la fabrication d'une passerelle norme PMR accès église, la remise en état de la peinture des balustrades de la mairie, la fermeture de l'espace d'accueil du cabinet médical et l'isolation des combles de la maison à pans de bois.
Coût des opérations 17 393.25 € H.T.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette demande de subvention à effectuer auprès du Département de la Loire.

➤ **2025-050 : Demande de subvention auprès du Département de la Loire au titre du programme voirie 2026**

Madame VALADE présente au Conseil Municipal une demande d'approbation pour le dépôt d'un dossier de subvention auprès du Département de la Loire au titre du programme voirie 2026.

En effet, il s'agit d'obtenir une subvention pour les travaux qui seront réalisés en 2026 sur la voirie communale. Monsieur DUCROS explique que les travaux ciblés en 2026 sont la réfection d'une partie de la Route de Chogne (tranche non réalisée en 2025) pour un montant de 89 725 euros H.T.

Il précise que l'intégralité des travaux prévus pour cette année n'a pu être menée à son terme, notamment en raison de la priorité accordée à la rénovation du chemin des écoliers reliant l'école publique au restaurant scolaire. Ce tronçon a en effet été goudronné afin d'améliorer la sécurité et le confort des déplacements des enfants.

De plus, Monsieur DUCROS explique que deux autres axes, la route des Granges Fleuries et la route de Chervé nécessitent également des interventions. Cependant, en raison des travaux en cours au lycée Chervé et du projet de lotissement prévu sur la route des Granges Fleuries, il est jugé préférable de reporter leur réfection.

Enfin, Monsieur le Maire souligne que la voirie de la commune est remarquée et remarquable.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette demande de subvention à effectuer auprès du Département de la Loire.

➤ **2025-051 : Demande de subvention auprès du Département de la Loire au titre des amendes de police**

Mme VALADE explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver une demande de subvention auprès du Département de la Loire au titre des amendes de police.

Il s'agit d'obtenir un financement pour des investissements de mise en sécurité.

Le projet ciblé pour cette demande de subvention est la création de deux ralentisseurs pour l'accès à l'EHPAD pour un montant de 8 372 euros H.T. Cette voie est passagère et nécessaire de la mettre en sécurité.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette demande de subvention à effectuer auprès du Département de la Loire.

➤ **2025-052 : Ouverture des commerces le dimanche – année 2026**

Monsieur le Maire explique que, suite à la loi Macron du 6 août 2015, la réglementation des ouvertures des commerces le dimanche a évolué. La liste des dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante, donc avant le 31 décembre 2025 pour l'année 2026. Cette décision est prise par arrêté du Maire après avis du Conseil Municipal et, quand le nombre de ces dimanches excède 5, après avis conforme de la communauté d'agglomération Roannais Agglomération (article L 3132-26 du Code du Travail). Le Conseil Communautaire de Roannais Agglomération s'est positionné en faveur de l'ouverture :

* des commerces de détail non alimentaires, pour huit dates :

- le 11 janvier 2026 ;
- le 28 juin 2026 ;
- le 6 septembre 2026 ;
- les 29 novembre, 06, 13 et 20 et 27 décembre 2026.

* des commerces automobiles, pour cinq dimanches sur l'année 2026 :

- le 18 janvier 2026,
- le 15 mars 2026,
- le 14 juin 2026,
- le 13 septembre 2026,
- le 11 octobre 2026.

Les cinq dates se rapportant aux commerces automobiles ne s'ajoutent pas aux huit dates pour le commerce non alimentaire.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ouverture des commerces de détail non alimentaires et des commerces automobiles en conformité avec les dates proposées ci-dessus.

➤ **2025-053 : Désaffectation suivie du déclassement du domaine public au domaine privé d'une portion du chemin rural au lieu-dit « Impasse Bel Air »**

Monsieur DUCROS expose que, par délibération en date du 22 septembre 2025, le Conseil Municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural « Impasse Bel Air » en vue de sa cession à M. et Mme Alain Rouvidan.

L'enquête publique s'est déroulée du 13 au 27 octobre 2025 pour la désaffectation et le déclassement du domaine public au domaine privé communal d'une section du chemin rural.

Il explique que le Conseil Municipal est appelé à constater la désaffectation d'une section de « l'impasse Bel Air » et d'en prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal.

Madame RENARD demande si l'enquête s'est bien déroulée et si des observations ont été recueillies. Monsieur DUCROS indique qu'une riveraine a formulé une demande écrite sur le registre d'enquête, exprimant son souhait d'acquérir la portion du chemin rural longeant sa propriété.

Il ajoute que les prochaines étapes sont les suivantes : la commune notifiera aux propriétaires concernés leur droit de préemption sur les parcelles attenantes à leur terrain. Un délai d'un mois leur sera accordé pour se positionner. A l'issue de ce délai, cette partie de ce chemin rural pourra être cédée par la commune. Il précise que les frais engagés (annonces légales et commissaire enquêteur) s'élèvent à 810 euros. Le prix de vente est estimé à 2,90 €/m² (valeur indicative).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de raccrocher un point à l'ordre du jour afin de donner un avis au projet de l'organisation d'une étape du Tour Auvergne Rhône-Alpes en juin 2026. Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

➤ **2025-054 : Organisation d'une étape du Tour Auvergne Rhône-Alpes en 2026**

Monsieur le Maire explique que la commune de Perreux a candidaté pour recevoir sur son territoire une étape du Tour Auvergne Rhône-Alpes (nouvelle dénomination du Critérium Dauphiné). L'édition 2026 se déroulera du dimanche 7 au dimanche 14 juin et la commune sera ville de départ et ville d'arrivée pour cette épreuve le mardi 9 juin 2026.

Amaury Sport Organisation (A.S.O.) a adressé la proposition de contrat dont les points principaux sont les suivants :

En contrepartie de l'accueil de ce départ et arrivée, la commune s'engage à :

- Fournir à A.S.O. toute l'aide utile à l'organisation de cet évènement (démarche administrative, mise à disposition d'équipement, de personnel, de matériel...);
- Payer à A.S.O. une participation financière de 61 000 euros hors taxes, soit 73 200 € toutes taxes comprises.

De son côté, A.S.O. s'engage à :

- Assurer, coordonner et contrôler l'organisation sportive, technique et financière du Tour Auvergne Rhône-Alpes ;
- Assurer la promotion et la médiatisation de l'évènement ;
- Assurer la promotion de la collectivité hôte (plan de communication...).

Cette étape débutera au rond-point route de Vougy, puis traversera les communes de Coutouvre et Montagny, puis se terminera par la Montée des Sources, rue des Ecoles et la salle des sports.

Monsieur le Maire explique que des demandes de subvention ont été déposées auprès de la Région AURA, du Département et de Roannais Agglomération. La Région Auvergne-Rhône-Alpes étudie la demande de soutien, sans engagement à ce stade. En revanche, le Département n'a pas encore apporté de réponse, tandis que Roannais Agglomération a notifié un refus de participation. La priorité réside désormais dans la mobilisation de financeurs privés afin de réduire la charge financière pour la commune.

Madame STALARS s'est rapproché des collectivités voisines ayant accueilli des événements comparables, afin d'analyser leurs modalités de financement et d'identifier des leviers potentiels.

Monsieur DUMAS fait part que c'est un bel évènement à venir mais souligne que le coût est très élevé.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'organisation de cette étape du Tour Auvergne Rhône-Alpes.

QUESTIONS DIVERSES

• **Bulletin Municipal**

Madame VALADE informe que le bulletin municipal arrivera le vendredi 19 décembre. La distribution commencera quelques jours plus tard et se fera par des conseillers et le garde

champêtre. Il devra être fini de distribuer au plus tard le 9 janvier, soit une semaine avant les vœux de la municipalité.

- **Loire propre**

Monsieur LAREURE informe que l'action sera renouvelée en 2026, elle aura lieu le samedi 7 mars 2026.

- **Label 1^{ère} fleur**

Monsieur LAREURE informe que des agents techniques ainsi que de Monsieur DUCROS et lui-même, ont participé à différents ateliers et formations. Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la préparation à une candidature au label "1^{ère} fleur", délivré par le Département de la Loire. La prochaine étape, en 2026, sera la constitution du dossier de candidature pour déposer sa candidature en 2027.

- **Retour sur la commission fleurissement**

Monsieur LAREURE a présenté les idées et projets proposés par la commission fleurissement lors de sa dernière réunion. Voici les principaux projets :

- Réaménagement du rond-point route de Vougy : suppression de l'herbe de pampa et de l'arbre existant, ce dernier étant en mauvais état. Le tronc sera toutefois conservé soit sur le site ou récupéré. Création d'une prairie fleurie et plantation de bulbes pour une floraison étagée. L'objectif est de donner à ce rond-point un caractère bucolique et durable, en harmonie avec le paysage environnant.

- Aménagements autour des équipements publics :

Salle des Vignes : Plantation d'une haie fleurie en périphérie des arbres existants pour renforcer l'attrait visuel et la biodiversité.

Salle des sports : Étude en cours pour remplacer la haie de charmille par des arbres d'ombrage.

Coulée verte : Création d'une « coulée de fleurs » avec des plantations variées.

Monsieur LAREURE demande s'il est possible d'installation un sapin à l'entrée du village, accompagné de guirlandes lumineuses, pour marquer l'esprit des fêtes. Les conseillers valident l'achat d'un sapin.

De plus, il explique qu'un concours de décoration de Noël a été organisé. Une dizaine de participants s'est inscrite pour embellir le village. À titre de reconnaissance, un bon d'achat de 30 € sera remis à chacun d'eux.

Pour conclure, il remercie sincèrement les membres de la commission fleurissement pour l'implication de chacun tout au long de ce mandat.

- **Intervention de Madame Fabienne STALARS**

Elle informe qu'à l'occasion de « Octobre Rose », le FC PERREUX a remis un chèque de 700 euros à l'association Espoir Santé Harmonie pour aider les malades à lutter contre le cancer du sein. La vente de crêpes et buvette durant le mois d'octobre a permis de récolter 200 euros et le club a fait un don de 500 euros.

- **Intervention de Madame Roseline TRAMBOUZE**

Elle a assisté au Conseil d'Exploitation du lycée de Chervé. L'établissement clôture l'année avec un bilan plus que positif. Le fait marquant est l'ouverture du magasin au lycée avec un très bon démarrage. Le projet porcherie est toujours en cours de réflexion. Monsieur LAREURE ajoute que l'effectif a augmenté à la rentrée scolaire avec plus de 50 nouveaux élèves sur le site de Perreux.

- **Intervention de Monsieur André ALEX**

Il a reçu une demande d'un groupe de musiciens pour faire un concert sur le mois de juillet. Monsieur le Maire lui répond qu'il faut se rapprocher du secrétariat de la mairie pour connaître les disponibilités de la salle des Vignes.

- **Intervention de Madame Isabelle ROUVIDAN**

- Des riverains l'ont sollicité pour évoquer les difficultés liées au stationnement devant la mairie. Compte tenu de la saturation des places disponibles, ils ont proposé d'étudier la possibilité d'un marquage au sol en épi afin d'optimiser l'espace et d'augmenter le nombre de places. En réponse à cette suggestion, Monsieur le Maire a indiqué que cette solution n'était malheureusement pas envisageable. En effet, les contraintes dimensionnelles de la voie ne permettraient pas un stationnement en épi dans des conditions conformes aux règles de sécurité et de circulation. Les véhicules dépasseraient alors de l'emprise de la chaussée, ce qui présenterait un risque d'accrochage des voitures.

Madame ROUVIDAN signale une présence accrue de livreurs intervenant dans le bourg le dimanche. Ces situations pourraient en effet dissimuler des tentatives de repérage ou de cambriolage. Elle invite à la vigilance.

RAPPEL DE DATES

- Cérémonie des vœux de la municipalité : vendredi 16 janvier 2026 à 20h
- Prochain Conseil Municipal : lundi 19 janvier à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Le secrétaire de séance,

Fabienne STALARS